

REGISTRE DU PERSONNEL

Une obligation de l'employeur

Le Registre du Personnel

**Tous les salariés de la société sont concernés :
CDI, CDD, Alternance, Intérim, Stagiaire**

Particularités

Un registre par établissement
Aucunes formes particulières : Papier ou Informatique
Toujours présent en cas de contrôle

Les mentions obligatoires

Nom, prénom
Nationalité
Date de naissance
Sexe
Emploi et qualification
Date d'entrée et de sortie
Type de contrat
Temps de travail
Date d'autorisation embauche ou licenciement
Type et numéro d'autorisation de travail
pour les travailleurs étrangers



106A Rue Eugène Pottier
35000 RENNES
02 99 32 90 90
contact@essencial.bzh